

## **INFORMATION ET COMMUNICATION**

Delémont, le 24 septembre 2015

## Communiqué de presse

2, rue du 24-Septembre CH-2800 Delémont t +41 32 420 50 50 f +41 32 420 50 51

## Primes d'assurance-maladie 2016 : une pilule au goût amer pour les assurés jurassiens

Un an après la votation fédérale sur la Caisse publique refusée en Suisse mais acceptée à une large majorité par les Jurassien-ne-s, l'annonce des primes 2016 dans le Jura a un goût amer. Une nouvelle hausse moyenne des primes moyennes est annoncée par les assureurs-maladie dans le Jura pour 2016 de 7.4% pour les adultes et les jeunes et de 12.3% pour les enfants. Dans le détail, les hausses des primes annoncées par certains assureurs seront dramatiques pour les Jurassiens-ne-s.

Le Département de la Santé a suivi attentivement les propositions de primes des assureurs et a insisté auprès de l'Office fédéral de la santé publique afin que ce dernier n'accepte pas les hausses injustifiées et totalement démesurées proposées par certains assureurs. Cette intervention n'a malheureusement été que très partiellement entendue et les hausses annoncées pour 2016 restent impressionnantes, notamment pour les caisses les moins chères.

Il faut donc se méfier des moyennes qui ne représentent pas l'augmentation qui sera subie par les assurés. En observant plus précisément les chiffres, on constate des écarts énormes entre les assureurs. Contrairement aux années précédentes, l'écart entre les primes les plus basses 2015 et 2016 subit une très forte hausse avec +10% pour les adultes, +9.5% pour les jeunes et +32.1% pour les enfants (sans tenir compte des rabais accordés pour plus plusieurs enfants). Par ailleurs, les réductions accordées par les assureurs pour les modèles alternatifs d'assurances (médecins de famille, telmed, HMO, etc.) sont également revues à la baisse par plusieurs assureurs en 2016.

La principale assurance-maladie du Jura, Assura, qui couvre un tiers de la population en 2015, annonce des hausses de primes alarmantes de +14.1% pour les adultes et les jeunes et de +32.1% pour les enfants. Le Département de la Santé se montre particulièrement inquiet pour les familles jurassiennes.

Dans le détail des primes 2016 dans le Jura, avec une hausse moyenne de 7.4% pour les **adultes**, cela représente une prime mensuelle moyenne de 454.91 francs<sup>1</sup>. Le Jura se situera ainsi au 6ème rang des cantons ayant les primes les plus élevées. Il est cependant nécessaire de rappeler les importants écarts entre les primes proposées par les assureurs. Alors que trois assureurs baissent leurs primes pour 2016, la grande majorité prévoit des augmentations injustifiables. L'écart entre la prime la plus basse et la plus élevée pour les adultes est de 310 francs par mois, représentant une différence annuelle de 3'720 francs pour un adulte.

La situation pour les **jeunes** est relativement similaire aux adultes avec 7.4% d'augmentation, soit une prime moyenne de 427.86 francs¹. Près de la moitié des assureurs ne proposent pas de réduction de primes pour les jeunes ; ce qui ne peut pas leur être imposé. La différence entre la prime la plus basse et la plus élevée est de 282 francs par mois, représentant une différence annuelle de 3'384 francs.

C'est finalement la prime moyenne pour les **enfants** qui subit la plus forte hausse en 2016 pour se situer à 99.90 francs<sup>1</sup>. L'écart entre la prime la plus basse et la plus élevée est de 66.40 francs par mois, représentant une différence annuelle de 796.80 francs. Il est toutefois important de souligner

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> prime mensuelle moyenne pour la franchise minimale et avec la couverture du risque accident

que la hausse entre la prime la moins chère en 2015 et en 2016 sera de 32.1%, ce qui représente 22.20 francs par mois par enfant.

Compte tenu des importants efforts visant à limiter la hausse des coûts de la santé dans le canton du Jura, le Département de la Santé se dit révolté face aux chiffres publiés ce jour et ne comprend pas que les autorités fédérales accordent nettement plus de crédits aux arguments des assureurs qu'à ceux des cantons. En effet, que ce soit par sa planification hospitalière entrée en vigueur le 1er janvier 2015 qui vise à mieux orienter les patients et à recourir aux prestations d'un établissement universitaire uniquement lorsque la prestation peut se faire ailleurs à un coût plus bas ; par la diminution des tarifs hospitaliers qui se poursuivra également ces prochaines années ; par la mise en œuvre de la planification médico-sociale 2012 avec comme objectif de privilégier le maintien à domicile, de développer les structures intermédiaires tout en veillant à ne pas augmenter le nombre de lits de long séjour (EMS et UVP) ; par son programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé ou encore la mise en place d'une équipe mobile en soins palliatifs, le Département de la Santé estime que d'importants efforts sont déployés afin de retreindre les coûts à charge de l'assurancemaladie qui devraient se vérifier dans les primes. Le Département de la santé relève aussi les importants efforts de rationalisation effectués au sein de l'Hôpital du Jura ces dernières années par le regroupement des prestations aiguës, le bloc opératoire notamment, ainsi que la maîtrise des dépenses dans le domaine ambulatoire de ville par une stagnation du nombre de médecins et d'équipements lourds (clause de besoin en vigueur depuis 2004 dans le Jura), contrairement à l'évolution constatée dans la majorité des autres cantons. Ces constats chiffrés sont en total décalage par rapport à l'évolution des primes pour 2016. Certes, la population jurassienne est en légère augmentation et le vieillissement de la population se confirme, mais ces éléments démographiques ne justifient en aucun cas une augmentation des primes d'une telle ampleur.

Finalement, il est difficile, un an après, de ne pas rappeler la votation du 28 septembre 2014 sur l'initiative intitulée « Pour une caisse publique d'assurance-maladie » refusée au niveau suisse par 61.8% des votants mais acceptée par quatre cantons dont le Jura avec 62.97% de oui (Neuchâtel : 59.58%; Vaud : 56.24%; Genève : 57.39%). Il semble clair que les coûts de la santé vont continuer à augmenter et que cela témoigne de la richesse de nos sociétés et de l'importance qu'elles consacrent à ce domaine. Cela étant dit, des solutions doivent être trouvées afin d'améliorer la transparence du système et le lien qui devrait exister entre les coûts des prestations et les primes. Ainsi, il semble de plus en plus nécessaire de restreindre la liberté bien trop grande laissée actuellement aux assureurs-maladie. La LSAMal (loi sur la surveillance de l'assurance-maladie) qui devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2016 amènera certaines améliorations, mais la consultation sur l'ordonnance qui en découle doit encore permettre de renforcer les aspects en lien avec la surveillance et le contrôle des assureurs qui travaillent dans le domaine de l'assurance sociale (LAMal).

Dans le contexte actuel, quand bien même cela ne fait qu'alimenter les effets pervers du système par la hausse des coûts administratifs alors que les réserves ne suivent pas les assurés, la meilleure solution à court terme pour réduire ses dépenses individuelles ou de famille reste de changer d'assureur-maladie et de se renseigner sur les différents modèles d'assurance (médecin de famille notamment). Ainsi, rapportée sur une année, l'économie annuelle potentielle en changeant d'assurance-maladie pour une famille de deux adultes et de deux enfants, dont un de plus de 18 ans, peut atteindre plus de 11'000 francs en 2016, sans changer de modèle d'assurance ou de franchise.

Le Département de la Santé rappelle donc aux citoyen-ne-s jurassien-ne-s que la LAMal garantit la possibilité de changer librement de caisse-maladie pour la couverture de base. Un courrier de résiliation doit simplement être adressé à l'assureur actuel d'ici au 30 novembre 2015 (date de réception). Le site de l'OFSP <a href="https://www.bag.admin.ch">www.bag.admin.ch</a> contient toutes les informations utiles pour les assuré-e-s.

En annexe, le tableau des primes moyennes cantonales ainsi que les primes jurassiennes par assureur.

Personne de contact: Michel Thentz, ministre du Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes, tél 032/420 51 03.